



**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DU STADE
EN RAISON DES INTEMPERIES**

STADE MUNICIPAL
DU 17/01/2023 AU 22/01/2023

Le Maire de la commune de Pechbonnieu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries du 17/01/2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire tant de préserver le terrain du stade Alain Mondon que de réglementer les entraînements et les matchs pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non) ;

CONSIDERANT qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le stade Alain Mondon, chemin de Labastidole, sera momentanément fermé du 17 au 22 janvier 2023 inclus.

ARTICLE 2 Madame le Maire de Pechbonnieu, Monsieur le Préfet, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Madame la Commandante de la Brigade de gendarmerie de Castelnau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Pechbonnieu le 17/01/2023,
Le Maire,
Sabine GEIL-GOMEZ



Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Pechbonnieu.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les 2 mois à compter de sa notification.